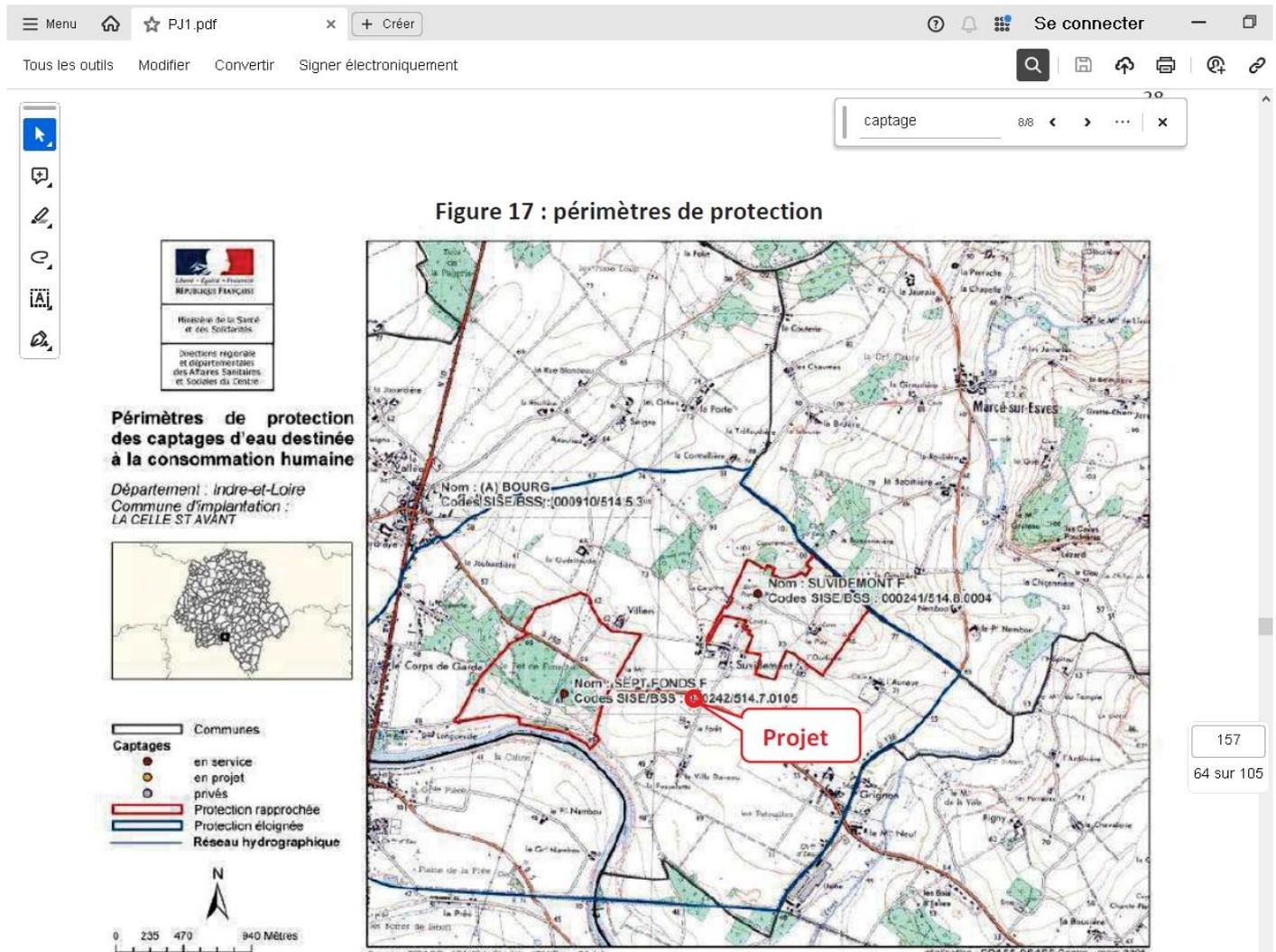
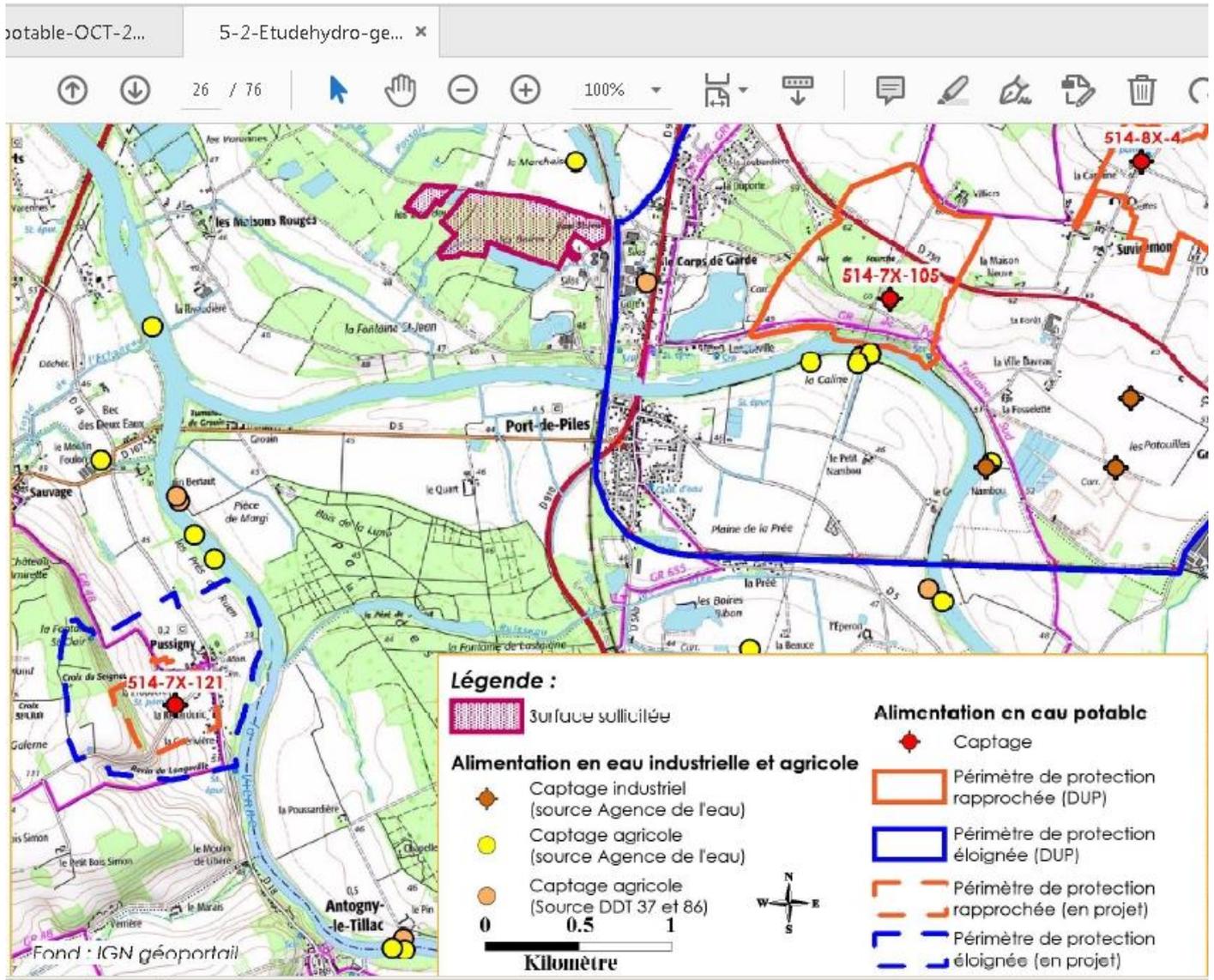


[APC2023](#) Comment ce projet AXIOM a-t-il pu avoir avis favorable des services DDPP, et du Commissaire Enquêteur ? Epanchage jusqu'à sur un captage industriel de GSM. C'est une zone de [protection des eaux, zone 7](#), très contrainte.

L'étude d'impact de AXIOM ([PJI](#)) n'avait repéré ces 2 captages de GSM,



Selon le [doc PJI](#) d'axiom, page 64/105 il y a seulement les 2 captages d'eau potable.



[Etude hydro géologique pour GSM page 26/76](#) - 4 captages. , 2 Eau Potable et 2 industriels.

Aussi, Monsieur le commissaire enquêteur, sachant qu'il y a conflit d'usages sur l'emprise photosol de 25 ha, ce projet AXIOM a-t-il été abandonné ?

Et pourquoi le site de la mairie contient aussi peu d'informations ?

En séance com com, 14 avril 2022, un projet agri V, Arkolia, avait eu avis défavorable, Entre autres

son P/S était jugé trop élevé, pourtant **0,72 MWc / ha** , Quel serait la limite de P/S ? [lien](#)

En somme trop de production d'électricité par rapport à la surface agricole restante en dehors de l'ombrage des panneaux.

Mais ici Ici P/S = 24/25 MWc / ha voisin de 1

La hauteur des premiers panneaux est 1 m, écartement 3 m.

Ces paramètres avaient été aussi discutés en séance com com le 14/4/2022, il était préconisé hauteur à partir de $h = 1,2$ m minimum et écarté minimum de $L = 3,5$ m,

D'ailleurs la CdA très justement suspend son vote favorable à minimum $h=1,2$ m, minimum $L = 4$ m.

Pourquoi l'avis CDPENAF n'est pas sur le [site préfecture, avis urbanisme 2023](#), et m'a nécessité de saisir la CADA pour l'avoir ? Mais cela m'a permis de savoir qu'il y avait cette enquête publique !

En somme, connaissant la mauvaise qualité du sol constitué de remblais de carrière, les paramètres h, L, la distance de l'éleveur par rapport aux moutons .. est ce que l'agri ici n'est pas un alibi ?